

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No **79**SECRET/83/Add.10*
5 mai 1958

PARTIES CONTRACTANTES

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXV (GRECE)

Les delégations de la Grèce et de l'Autriche ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait des concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation de la Grèce

Signé au nom de la délégation de l'Autriche

8 avril 1958

^{*}Français seulement.

RESULTATS DES NEGOCIATIONS ENGAGEES AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII EN VUE DE LA MODIFICATION OU DU RETRAIT DE CONCESSIONS REPRISES DANS LA LISTE XXV ET NEGOCIEES PRIMITIVEMENT AVEC L'AUTRICHE

MODIFICATIONS APPORTMES A LA LISTE XXV (GRECE)

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Fosition du tarif	liggiometrich des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur		
76 e	Vis ordinaires ou à crochet de tout métal commun, d'un diamètre (au- dessous de la tête):			
1.	jusqu'à 4 mm 100 kg	55,50	100	
2.	au-dessus de 4 et jusqu'à 6 mm	40,50	60	
3.	au-dessus de 6 mm 100 kg	34,50	42	
76 g	Boulons et écrous ordinaires pour l'assemblage de machines, en fer simple ou étamé ou zingué d'un diamètre ou d'une épaissour (sous la tête):			
1.	jusqu'à 6 mm 100 kg	52,50	70	
2.	au-dessus de 6 jusqu'à 12 mm 100 kg	45	67,50	
3.	au-dessus de 12 mm 100 kg	37,50	65	

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

		' '	
Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
5l j bis	Plaques en charpie de bois avec mortier d'assemblage, impré- gnées de magnésite 100 kg	4,50	3,70
136 b .	Instruments d'optique usuelle (poids des étuis compris):		
đ.	Lunettes, verres de lunettes solaires ou montures de lunettes en métaux communs, compte-fils 100 kg	450	450
	S CONCESSIONS SUR DES POSITIONS N	E FIGURANT PAS	

DANS LES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif		Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
179		Papier d'imprimerie et papier à écrire, d'une largeur supé- rieure à 45 cm, en rames ou en rouleaux, glacés ou non:		
đ	l •	Papier, tel que pour cartes de visite, etc.,(bristol) de pâte chimique, pesant plus de 150 jusqu'à 300 gr par m ² 100 kg	90	80